

48

Commission permanente  
Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. MARCHAND

48687

23 - Culture

**Action culturelle - Attribution d'une subvention au titre du Plan Musiques**

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

L'association départementale des conservatoires et écoles de musique, danse et art dramatique publiques d'Ille-et-Vilaine est issue d'un regroupement des directeurs des conservatoires et d'écoles de musique, danse et art dramatique publiques du département.

Elle représente et anime désormais un réseau professionnel constitué, d'une part, des établissements d'enseignement artistique de statut public et d'autre part, des personnes physiques occupant des fonctions de direction dans ces établissements. Les objectifs de l'association sont la réflexion, l'échange, l'élaboration de propositions dans le champ de compétences de la filière culturelle, l'organisation de journées professionnelles, de formations ou de projets fédérateurs à destination des équipes pédagogiques, techniques et administratives des établissements d'enseignement artistique.

L'association départementale des conservatoires et écoles de musique, danse et art dramatique publiques d'Ille-et-Vilaine a pour ambition d'animer le réseau départemental de l'enseignement musical public (la moitié des écoles du Plan Musiques), ce qui peut constituer un partenariat intéressant pour le Département à terme pour nourrir la réflexion sur l'enseignement artistique et faire vivre cette politique publique structurante dans la politique culturelle départementale.

L'association départementale des conservatoires et écoles de musique, danse et art dramatique publiques d'Ille-et-Vilaine organise depuis 2022 une journée départementale annuelle destinée aux écoles de musique bretonnes. La première qui a eu lieu en octobre 2022 avait accueilli 130 personnes lors de plénières et d'ateliers autour des liens entre les arts de la scène (musique, danse et théâtre), l'inclusion dans les établissements d'enseignement artistique ou les liens entre éducation artistique et culturelle et enseignement artistique spécialisé.

Le Département a été sollicité à hauteur de 4 000 € pour accompagner financièrement l'organisation de la deuxième édition le 13 octobre 2023. Le thème central est « Les publics, quels défis pour l'enseignement artistique ». Ce financement est sollicité pour rémunérer les intervenants extérieurs invités à animer les ateliers au nombre de cinq (déontologie et posture de l'enseignant, accueil des publics atypiques, enjeux de l'adolescence, motivation et approche proactive vis-à-vis des publics).

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande dans le cadre du Plan Musiques sur le volet pratiques amateurs pour un montant de 4 000 €.

Ces crédits seront prélevés sur l'imputation 65.311.6574.104 - Code service P121.

## Décide :

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association départementale des conservatoires et écoles de musique, danse et art dramatique publiques d'Ille-et-Vilaine, figurant dans le tableau joint en annexe, pour l'organisation de la journée départementale du 13 octobre 2023 au regard de son objet en lien avec le Plan Musiques sur le volet pratiques amateurs.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231804

Pour extrait conforme